

SAVE THE DATE !

Document de problématique

UNIVERSITÉS D'AUTOMNE DE L'HUMANITAIRE (UAH)

DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2022, PLAISIANS

ENTRE NORMES ET CONTRAINTES, COMMENT REDONNER DU SENS À LA QUALITÉ ?

Réalisé dans le cadre du projet « Apprendre et innover face aux crises », avec le soutien de :

SAVE THE DATE

Alors que le secteur de l'aide « conventionnel »¹ n'a jamais été aussi structuré, notamment avec le développement de standards internationaux et la professionnalisation des acteurs et des organisations, il semble aujourd'hui confronté à des évolutions multiples qui interrogent la notion de « qualité de l'aide »².

Le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire dans le monde n'a jamais été aussi élevé qu'en 2022 : fin 2021, l'ONU estimait ce chiffre à près de 280 millions de personnes, soit une personne sur 29 dans le monde³. Or, parallèlement à cela, l'espace humanitaire ne cesse de se réduire, notamment en raison des restrictions croissantes imposées par de nombreux États à l'action humanitaire, d'une insécurité accrue pour les acteurs de l'aide et des nombreuses violations au droit international humanitaire⁴. Le conflit en Ukraine en est d'ailleurs l'illustration avec l'instrumentalisation des couloirs humanitaires par la Russie.⁵ De plus, l'espace humanitaire a été contraint depuis 2020 par la pandémie de COVID-19 : les fermetures de frontières, quarantaines et autres mesures prises par la plupart des États pour endiguer la propagation de la pandémie ont subitement et fortement restreint les opérateurs de l'aide dans leurs fonctionnements et modes d'intervention. Dans le même temps, ce contexte a mis en lumière de multiples initiatives d'entraide et de solidarité développées à un niveau local⁶, initiatives qui interrogent la posture des acteurs internationaux de l'aide et la façon dont ils arrivent – ou non – à soutenir ces dynamiques endogènes de solidarité. Aux multiples injonctions en faveur de la « localisation » de l'aide (c'est-à-dire la promotion des acteurs locaux dans les réponses) s'ajoute une tendance croissante à la prise en compte de l'empreinte environnementale de l'aide, ce qui invite les opérateurs et financeurs à repenser leurs modes de fonctionnement. Enfin, les exigences des bailleurs ne cessent de s'accroître, notamment à travers des demandes de criblage des partenaires - voire des bénéficiaires finaux - dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Si certaines de ces évolutions ont déjà été discutées lors des précédentes éditions des UAH⁷, il convient aujourd'hui de s'interroger sur leurs éventuelles répercussions au niveau de la qualité de l'aide. Au fil des années, le terme de qualité a acquis pour certain.e.s une connotation négative : en étant essentiellement perçue à l'heure actuelle comme une exigence de conformité-bailleurs, il peut s'apparenter à une vision technocratique et à la « sur-standardisation » du secteur. Cette notion s'est aussi progressivement diluée à mesure qu'ont émergé de nouveaux enjeux majeurs comme la localisation et la prise en compte de l'environnement. Pour autant, la qualité de l'aide demeure une demande constante des acteurs de la solidarité internationale, des bailleurs de fonds mais aussi (voire surtout) des populations, et il convient aujourd'hui de s'interroger sur sa signification et son opérationnalisation.

Dans ce contexte, comment redonner du sens à la notion de qualité ? Peut-on continuer à rendre sophistiquée cette notion quand le système international de l'aide ne peut plus répondre à l'ampleur des besoins des populations ? Qui est légitime

¹ Qui inclut : bailleurs de fonds, agences multilatérales ou ONG internationales, aussi appelés acteurs « traditionnels » de l'aide, à distinguer des acteurs ancrés localement, plus ou moins formalisés mais souvent peu insérés dans les mécanismes formels de l'aide internationale. Pour plus d'informations : V. Léon, « Acteurs locaux et conventionnels de la solidarité : quelles articulations, quelles inspirations ? », mars 2022, accessible [ici](#).

² Selon la définition de la Norme humanitaire fondamentale (CHS), la qualité se définit comme « un ensemble des éléments et caractéristiques de l'assistance humanitaire qui soutiennent sa capacité à satisfaire à temps aux besoins et attentes explicites ou implicites, tout en respectant la dignité des personnes que l'organisation vise à aider ».

³ ONU Info, « 280 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire en 2022 », décembre 2021, accessible [ici](#).

⁴ ICRC, « Contemporary challenges to IHL – Respect for IHL: overview », 29 octobre 2010, accessible [ici](#).

⁵ Philippe Ricard et Madjid Zerrouky, « Guerre en Ukraine : les « couloirs humanitaires » une arme de guerre pour Vladimir Poutine », Le Monde, 08/03/2022, accessible [ici](#).

⁶ Groupe URD, « Note de réflexion n°11 – Des solutions locales à la pandémie globale : des voies d'avenir ? », juillet 2020, accessible [ici](#).

⁷ La précédente édition des UAH était consacrée aux solidarités locales, celle de 2020 s'interrogeaient sur les solidarités en temps de crise systémique, et celle de 2019 sur les enjeux climatiques liés au secteur de l'aide.

pour définir ce qui constitue la qualité de l'aide ? Les bailleurs de fonds ? Les acteurs de l'aide ? Les populations ? Les États ? Comment redessiner les contours de la qualité et enfin accorder une place prééminente aux populations affectées et aux acteurs locaux ? Dans un système qui se tourne de plus en plus vers le « local », peut-on encore ignorer les visions alternatives de la qualité ?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles le Groupe URD souhaite vous inviter à réfléchir pour cette 15^e édition des Universités d'Automne de l'Humanitaire (UAH).

QUALITÉ & POPULATIONS AFFECTÉES

Malgré la succession de réformes du système humanitaire depuis le début des années 2000 – *Humanitarian Reform Agenda* en 2005, *Transformative Agenda* en 2010 et *Grand Bargain* en 2016, le secteur semble toujours incapable de fournir une aide satisfaisant les besoins des populations et mise en œuvre de manière responsable. En effet, le taux d'insatisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'aide apportée reste élevé : les enquêtes réalisées par Ground Truth Solutions auprès des bénéficiaires mettent en évidence que l'aide apportée ne couvre pas l'ensemble des besoins prioritaires des populations⁸. De plus, la « révolution de la participation » annoncée lors du *Grand Bargain* - qui avait pour objectif d'inclure les bénéficiaires de l'aide dans les prises de décisions qui affectent leurs vies - s'est peu concrétisée dans la pratique⁹. Ainsi, la redevabilité est toujours fortement orientée vers les bailleurs de fonds, et les bénéficiaires ont encore peu d'influence sur les biens ou les services qu'ils reçoivent. Une influence qui sous-entend la question de la pertinence de l'aide et sa capacité à s'adapter aux besoins et attentes des populations, lesquels peuvent évoluer en fonction des contextes, des groupes de population et dans le temps.

Comment parvenir enfin à donner une place significative aux populations affectées dans l'assistance qui leur est apportée ? Comment s'assurer que cette aide reste pertinente et agile aux besoins et attentes de ces populations et aux évolutions du contexte ? Comment faire en sorte que la qualité n'appréhende pas uniquement les populations affectées sous le prisme passif de bénéficiaires mais les intègre comme de véritables acteurs de la réponse ? Comment passer d'une vision de la qualité « bailleurs » à une vision de la qualité intégrant véritablement les retours des bénéficiaires ?

QUALITÉ & ACTEURS LOCAUX

Au fil des ans, les organisations de solidarité internationale ont augmenté leur collaboration avec des partenaires nationaux et locaux, soit par souci d'équité – notamment en lien avec les réflexions sur la « localisation » –, soit par nécessité – notamment en raison des difficultés croissantes d'accès à certaines zones d'intervention. Dans le cadre de ces partenariats, la place de la qualité n'est pas toujours évidente et les réflexions sur la localisation interrogent également la posture des acteurs de l'aide sur ce sujet : est-ce que les cadres qualité développés en interne et/ou au niveau international doivent être imposés à ces acteurs nationaux et locaux qui n'ont souvent pas la même vision de ce qui signifie une « aide de qualité » ? Quel équilibre trouver entre s'assurer de la qualité des interventions et ne pas transformer les organisations locales en « clones » des acteurs conventionnels et prédominants (typiquement les grosses ONG internationales) ?

À travers ces questionnements apparaît en filigrane la question de l'accès et de l'adoption par les acteurs dits « du Sud » des normes et cadres qualité développés sur la scène internationale. L'assimilation de ces normes peut en effet paraître complexe pour ces acteurs locaux peu insérés ou peu familiers des règles du système conventionnel

⁸ Alicia Piveteau, « Vivre en situation de crise : ce que nous disent les bénéficiaires de l'aide humanitaire ? Une enquête de l'OCDE », octobre 2019, *Défis humanitaires*, accessible [ici](#).

⁹ Jessica Alexander, « Renewing the Grand Bargain, Part 2: Old goals, a new path », *The New Humanitarian*, 11 juin 2021. Accessible [ici](#).

de l'aide. De plus, les processus - souvent lourds et payants - de reconnaissance d'accès à ces normes telles que la certification peuvent encore davantage limiter cet accès. Enfin, les normes et cadres internationaux ne correspondent pas forcément à la vision de la qualité que ces acteurs peuvent nourrir.

Comment s'assurer de l'accès aux normes et standards qualité internationaux par les acteurs dits « du Sud » sans les transformer en « clones » des ONG internationales ? Quelle posture adopter vis-à-vis de la qualité et de la redevabilité dans le cadre de partenariats, formels et informels, avec des acteurs locaux ? Comment prendre en compte et reconnaître des visions alternatives de la qualité dans un système conventionnel de l'aide (sur)-structuré et standardisé ?

QUALITÉ, PRINCIPES HUMANITAIRES & ÉQUITÉ

Comme indiqué précédemment, les évolutions du secteur humanitaire n'ont pas seulement impacté les postures et modalités d'intervention des acteurs de l'aide mais semblent également interroger les principes humanitaires qui orientent leurs actions. Dérivés des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et consacrés au niveau du droit international depuis le début des années 1990,¹⁰ ces principes - l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance - peuvent apparaître mal adaptés dans certaines situations de crise et nécessiter des compromis dans leur utilisation¹¹. Il s'agit notamment des situations de négociations pour accéder à certaines zones dans des contextes de conflits armés où ces principes peuvent être sacrifiés au profit d'objectifs plus larges et de l'efficacité de l'opération. La notion de neutralité peut également apparaître problématique dans le cas d'organisations dépendant largement de fonds de gouvernements ou d'organisations qui décident de soutenir un groupe de population en particulier. Ainsi, dans le cas de la Guerre en Ukraine, peut-on considérer que l'aide apportée aux Ukrainien.ne.s est neutre¹² ? En lien avec les enjeux de localisation, est-ce que soutenir les mouvements citoyens et les municipalités ukrainien.ne.s ne revient pas à devenir partie au conflit ? La question de la neutralité se pose également dans le cadre de programmes dits « Triple Nexus » (Humanitaire-Développement-Paix) où les acteurs de l'aide sont amenés à mettre en œuvre le « volet Paix », travaillant ainsi sur des enjeux de participation citoyenne et de démocratie locale. En réponse à certaines limites posées par les principes humanitaires, l'équité émerge de plus en plus dans les débats et les réflexions comme une notion pouvant être « le guide moderne de l'action humanitaire »¹³. Cette notion aurait en effet l'avantage de permettre un questionnement sans cesse renouvelé et de pouvoir être utilisée dans des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, alors que les principes humanitaires sont parfois perçus comme des « prêts-à-penser » ou des « prêts-à-agir ».

Dans quelles mesures les principes humanitaires constituent-ils toujours des « guides pour l'action » pertinents pour les acteurs de l'aide ? Quelles sont leurs limites et dans quelles situations peuvent-ils être remis en cause ? Dans quelles mesures d'autres notions émergentes comme l'équité peuvent-elles permettre de répondre à certaines limites de ces principes ? Quel est le lien entre principes humanitaires, équité et qualité, et dans quelles mesures ces notions peuvent-elles se renforcer mutuellement ?

¹⁰ Dérivés des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les principes humanitaires se fondent sur le droit international humanitaire et ont été consacrés par la Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies (1991) ainsi que la résolution 58/114 adoptée en 2004. Pour plus d'informations, voir [ici](#).

¹¹ Christina Bennett, Matthew Foley, Sara Pantuliano, "Time to let go – Remaking humanitarian action for the modern era", avril 2016, ODI HPG, accessible [ici](#).

¹² Dans le cas de la Guerre en Ukraine, Hugo Slim anticipe que certains acteurs conventionnels, au nom d'une « tradition militante de l'humanitarisme de résistance », opteraient pour une « solidarité politique » avec les Ukrainien.ne.s et pour des actions qui renonceraient à la neutralité stricte mais répondraient bien aux exigences d'impartialité. – Pour plus d'informations, voir [ici](#).

¹³ Jean-François Mattei, « L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique », Huffington Post, octobre 2016, accessible [ici](#).

LE GROUPE URD VOUS DONNE RENDEZ-VOUS

Universitaires, acteurs de la société civile, de l'humanitaire ou du développement, nous vous invitons à venir partager vos questionnements et réflexions afin de redéfinir, ensemble, les contours de la notion de qualité. Durant deux jours, des témoignages d'intervenants de différents pays et de différents secteurs donneront à voir la diversité des visions de la qualité et nourriront, par des exemples concrets, la réflexion sur la place à accorder aux populations, et aux acteurs nationaux et locaux. Les échanges et discussions auront notamment vocation à nourrir la révision de la Norme humanitaire fondamentale (*Core Humanitarian Standard* – CHS) et un temps de travail collectif sera proposé à cet effet.



URGENCE . REHABILITATION . DÉVELOPPEMENT

La Fontaine des Marins

26170 Plaisians – France

Tel : +33 (0)4 75 28 29 35

SUIVEZ-NOUS SUR



urd@urd.org

www.urd.org